

PAR COURRIEL

Québec, le 11 février 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 29 novembre 2024, la députée de Rivière-du-Loup – Témiscouata déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale du Québec, laquelle demandait de :

- Rétablir au plus tôt les services d'obstétrique à l'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac;
- Mettre en place dès l'automne 2024, une campagne de recrutement spécifique aux services hospitaliers du Témiscouata;
- Mettre sur pied un comité d'action, parrainé par la MRC, puisse établir avec les décideurs des solutions concrètes pour sortir de cette impasse.

Cette situation est connue et suivie de près par le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que par Santé Québec, et ce, en continu. L'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac connaît effectivement, de façon sporadique, des ruptures de services en obstétrique depuis les deux dernières années et une fermeture pendant la période estivale. La pénurie de main-d'œuvre ainsi que le manque d'infirmières sont plus fréquentes.

L'analyse des données démontrent que 53 % des femmes habitant le RLS du Témiscouata accouchent au centre accoucheur de Notre-Dame-du-Lac, soit 47 % hors centre hospitalier d'origine. On observe une augmentation constante des découvertes, principalement la fin de semaine, ce qui explique la situation actuelle. Une diminution du nombre d'accouchements dans cet hôpital est toutefois constatée.

... 2

Pour pallier ces enjeux, un travail en continu est réalisé pour identifier des solutions pérennes. Parmi les solutions actuellement déployées, il faut noter le soutien de l'équipe RIDDO (soutien en octroi de ressources en remplacement et planification des stages d'exposition afin de maintenir l'expertise sur place (72 jours depuis novembre 2021)) ainsi que la mise en place d'un corridor de services vers l'hôpital de Rivière-du-Loup lors de fermetures.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour la mise en place d'un projet de démonstration intégrant des postes d'infirmières de continuum périnatal qui permettrait d'optimiser les connaissances et l'expertise en lien avec l'obstétrique et la périnatalité, de contribuer à l'attraction et rétention de personnel, et réduire la fragilité des services à la population.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 24-MS-05688